

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2019
DELIBERATION N° 22

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 43*

L'an deux mil dix-neuf, le 5 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h33.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE (jusqu'à 21h35), LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE (jusqu'à 21h46), ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC, M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mme LARRE, M. PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme MEYZENC ; M. UGALDE par M. ETCHEGARAY (à partir de 21h35); M. AGUERRE par M. LACASSAGNE (à partir de 21h46) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DURRUTY ; Mme TAIEB par Mme CASTEL ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. MASSONDE par Mme LAUQUE ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO.

Le Maire

Absente :
Mme JUZAN

Secrétaire :
M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Lacassagne,

OBJET : DEVELOPPEMENT URBAIN - Evolution des relations conventionnelles avec l'EPFL Pays Basque – Portages fonciers « Montalibet ».

Le conseil municipal a délibéré en date du 16 juillet 2015, du 21 juillet 2016 et du 01 juin 2017 pour autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de portage relatives aux acquisitions réalisées par l'EPFL Pays Basque « Secteur Montalibet » respectivement aux 9b avenue Raymond de Martres, 13 avenue Raymond de Martres et 11 avenue Raymond de Martres.

En effet, ces biens situés au nord-est de l'avenue Raymond de Martres entre l'hôpital de Bayonne et le stade Jean Dauger avaient été identifiés par la Ville, dans le cadre de l'élaboration du Programme d'Action Foncière 2014-2018 de l'Agglomération Côte Basque Adour, comme secteur

d'intervention foncière de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) Pays basque. Ce secteur allant être impacté par le projet de tram bus, il s'agissait pour la Ville, dans l'attente de la définition précise du projet, de faciliter les aménagements et projets à venir dans le périmètre concerné.

Le règlement d'intervention de l'EPFL Pays basque a évolué au cours de l'année 2019, notamment dans les modalités de portage (regroupement des conventions par sites/objectifs d'intervention ou thématique) et de facturation aux collectivités (facturations regroupées et non échelonnées sur l'année).

Pour se conformer à ses nouvelles dispositions, il convient, d'annuler les trois conventions de portage « Secteur Montalibet – 9b avenue Raymond de Martres », « Secteur Montalibet – 11 avenue Raymond de Martres », « Secteur Montalibet – 13 avenue Raymond de Martres » et de les remplacer par une convention unique de portage dite « Montalibet ».

Compte tenu de la fusion des trois conventions de portage initiales, la durée de portage et les modalités financières évoluent de la manière suivante :

- les biens acquis sont toujours portés à l'échelle du secteur d'intervention sur une durée conventionnée de 12 ans mais à dater de la première acquisition. Ainsi la fin du délai de portage des trois biens est fixée au 30 juin 2026 au lieu du 12 août 2028 pour le dernier bien acquis tel que prévu dans sa convention de portage antérieure,
- le montant global des annuités passe de 59 724,58 € avant changement à 69 087,98 € après fusion des trois conventions, étant précisé que les frais de portage (taux de 1% HT inchangé) restent annuellement appliqués sur le capital porté restant dû.

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal :

- de valider le remplacement des conventions de portage « Secteur Montalibet – 9b avenue Raymond de Martres », « Secteur Montalibet – 11 avenue Raymond de Martres », « Secteur Montalibet – 13 avenue Raymond de Martres » par la convention de portage dénommée « Montalibet », ci-jointe,
- de valider la modalité de portage de 12 ans par annuités proposée par l'EPFL Pays Basque à l'échelle du secteur d'intervention « Montalibet »,
- d'approuver les termes de la convention de portage « Montalibet » actant les modalités partenariales avec l'EPFL Pays basque et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à son application.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne